

# Transmettez à ceux qui ne vous ont jamais lâché.

ASSUREZ LA PÉRENNITÉ  
DE VOTRE ENTREPRISE,  
TRANSMETTEZ-LA À VOS SALARIÉS.

Pougnand

The Good Company - RCS : 784 853 632 - CG Scop / Stéphanie Tétu - La Company

lescop UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

jetransmetsamesalariés.fr

## INTERVIEW

### 3 questions à :

Éric CHARTON, Président  
de la Fédération SCOP BTP EST



« Dans la région Est, on comptabilise 60 entreprises du BTP répondant au format de Société Coopérative et Participative, soit près de 1000 salariés. Une formule souvent oubliée lors des transmissions. »

#### QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE SCOP ?

Les SCOP sont des entreprises qui œuvrent comme les autres dans une économie de marché avec un impératif de rentabilité. Elles se différencient sur le partage équitable du pouvoir, des risques, de l'information et des profits. Elles sont basées sur des valeurs humaines et sociales fortes, qu'elles appliquent au quotidien : l'épanouissement des collaborateurs est un des axes stratégiques de l'entreprise.

Je pense que la SCOP est la formule idéale car elle permet aux salariés d'entretenir des liens privilégiés avec leur entreprise.

Par rapport aux entreprises traditionnelles, elles ont une particularité fondamentale : elles appartiennent à leurs salariés qui ont également le statut d'associé.

La valeur ajoutée des SCOP repose sur le fait qu'elles placent statutairement le salarié au cœur de l'entreprise, qui s'engage financièrement et humainement en devenant co-entrepreneur.

Ainsi, les décisions stratégiques sont votées en Assemblée Générale selon le principe une personne = une voix et ce, quel que soit le montant du capital investi par chacun.

Dans une SCOP, le partage du résultat se fait équitablement entre les salariés (participation et intéressement), les associés (dividendes) et les réserves de l'entreprise, dont l'objectif est

d'assurer son développement et sa pérennité, en consolidant ses fonds propres.

#### EN QUOI CE MODÈLE EST INTÉRESSANT LORS D'UNE TRANSMISSION ?

Je pense que Transmettre à ses salariés, c'est reconnaître qu'une entreprise est le fruit d'un travail collectif ou chacun apporte sa pierre à l'édifice. Choisir le statut SCOP c'est maintenir les emplois face à des repreneurs extérieurs qui auraient potentiellement revendu à moyen terme afin d'effectuer une plus-value.

Lorsqu'un dirigeant souhaite transmettre son entreprise, deux alternatives s'offrent à lui : Chercher un repreneur externe, ou faire reprendre l'entreprise par ses salariés, via une SCOP.

Si un tiers repreneur est souvent perçu comme une opportunité rentable, une transmission de l'entreprise aux salariés comporte aussi divers atouts. Les emplois, ainsi que la pérennité de l'entreprise, sont préservés. En effet, outre un niveau de motivation et d'implication plus important que dans le cas d'un tiers, il subsiste peu de risques de perte de compétences ou de savoir-faire, lorsqu'on maintient les équipes en place. La transition est également plus douce pour les interlocuteurs et partenaires de l'entreprise.

#### SELON VOUS POUR QUI SONT FAITES LES SCOP ?

De mon point de vue les coopératives sont souvent perçues comme des entreprises en difficultés reprises par leurs salariés. Cependant Ce modèle s'adresse également aux individus qui souhaitent concrétiser leur projet professionnel et entreprendre différemment. Il s'agit de concilier son envie de créer, d'entreprendre et de développer en respectant certaines valeurs éthiques et morales !

La SCOP DHIVERT est située à Saint-Germain-du bois en Saône et Loire. Cette Menuiserie, fondée en 1989 par Madame et Monsieur DHIVERT a été transformée en SCOP en octobre 2019. Les anciens dirigeants très attachés à leur entreprise avaient construit une relation de confiance avec leurs salariés. Leur volonté était de pérenniser l'activité de leur entreprise et de préserver les emplois.

« Je me rappelle du jour où un an avant son départ en retraite, M. DHIVERT nous a proposé de reprendre l'entreprise. Nous avons évoqué l'alternative SCOP comme une hypothèse intéressante. C'est lors d'un échange avec un ancien dirigeant de SCOP que j'ai été totalement convaincu. En effet, les risques financiers semblaient mesurés et partagés, nous étions un collectif soudé avec de solides compétences et des années d'expériences à notre actif. Nous sommes devenus des co-entrepreneurs. Ce changement de statut a tout changé. Nous nous sommes inscrits dans une dynamique collective où le potentiel et les qualités de chacun se sont mieux révélées. Le fait de s'impliquer et de partager les risques a mis en exergue que chaque collaborateur a son importance dans l'entreprise. »

Cyrille MARTIN,  
Cogérant de la SCOP  
Menuiserie DHIVERT



Nous vous apportons des réponses personnalisées. ● Contactez-nous !

Fédération des SCOP du BTP  
64 bis rue de Monceau - 75008 PARIS  
www.scopbtp.org

Suivez-nous !   

